

Contre les millets, graminées et dicotylédones annuelles en horticulture

- Pour toutes les plantes ligneuses dès la deuxième année de plantation
- Efficace contre les adventices résistantes aux triazines
- Une application par an suffit

Teneur 48 % Oryzalin (480 g/l)

Formulation Suspension concentrée (SC)

Efficacité Surflan est absorbé par les pousses des plantes en germination. Il est sans effet sur les adventices déjà levées au moment du traitement et sur les plantes vivaces. Pour agir, il faut donc qu'il soit appliqué avant la levée des mauvaises herbes. Surflan est assez fortement fixé par les particules colloïdales du sol. Après le traitement il faut 20 à 30 mm de pluie pour que le produit pénètre dans le sol et puisse contrôler les adventices en germination. Il est par conséquent important que Surflan soit appliqué tôt dans la saison (en février–avril), afin que les précipitations printanières activent le produit avant que les mauvaises herbes ne lèvent. L'action du produit dure jusqu'en août–septembre selon la dose appliquée. Surflan perturbe la division cellulaire des plantes et inhibe ainsi le développement des racines des mauvaises herbes en germination. Ayant un mode d'action distinct, Surflan est actif aussi sur les millets, amarantes et autres mauvaises herbes résistantes aux triazines.

Emploi **Arbres et arbustes** (hors forêt), **pépinières forestières, mûre, framboises, espèces de Ribes (cassis, groseilles à maquereau e à grappe), fruits à pépins e à noyaux, vigne et asperges:** 6 l/ha Surflan dans 500 à 1'000 l d'eau (60 ml dans 10 l d'eau pour 100 m²). Traitement (dès la 2^{ème} année de plantation) en fin d'hiver à partir de février sur sol humide **exempt de mauvaises herbes**. Les mauvaises herbes déjà levées ne sont pas contrôlées et doivent être traitées avec Touchdown séparément ou en mélange. Appliquer tôt afin que les précipitations (fassent pénétrer le produit dans le sol) et avant la levée des adventices a un effet positif et augmente l'efficacité. Appliquer uniformément sur un sol rappuyé, sans mottes. Ne pas utiliser sur des sols sablonneux. Ne pas travailler le sol avant ou après le traitement.
Baies, fruits et vigne: Le dosage est valable pour la surface effective à traiter. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Uniquement pour traitement sous le rang.
Asperge: application en printemps; avant que les turions ne pointent.

Spectre d'efficacité **Bonne efficacité:** amarantes, arroche étalée, chénopode blanc, millets, morelle, pâturins, pourpier, Raygras (semis), stellaire (mouron).
Efficacité insuffisante: capselle, chardon, chiendent, dent de lion, galinsoga, gaillet gratteron géranium, laitersons, lamier, lampé, liserons, matricaire, plantain, ravenelle, renouées, séneçon, sénevê, tabouret des champs, vergerette du Canada, véroniques, violas.

À observer

Protection d'utilisateur: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. **Application de la bouillie:** Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Distance de sécurité: en générale: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la **dérive**, respecter une zone tampon non traitée de **6 m** par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de **ruissellement** doit être réduit de **1 point** selon les instructions de l'OFAG.

Asperge, arbres et arbustes (hors forêt); pépinières forestières: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 2,9 kg de la matière active oryzalin par hectare sur la même parcelle sur une période de 2 ans.

Rosiers: Une application sur rosiers peut provoquer une déformation et un jaunissement des feuilles de la base des tiges sur certaines variétés. Des applications sous des rosiers ou autres plantes ligneuses en végétation peuvent provoquer chez certaines variétés un jaunissement des feuilles du bas par projection de sol traité sur les feuilles.

- Observer les prescriptions d'utilisation du produit partenaire.
- Il ne doit pas être appliqué directement sur les bourgeons en éclosion ou sur les jeunes feuilles.
- Ne pas utiliser sur des sols sablonneux.
- Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
- Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

À observer 2

Protection de la maternité et du travail de jeunesse: Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Surflan™



efficace et fiable

Préparation de la bouillie Bien agiter Surflan et le verser directement dans la quantité d'eau nécessaire, le brasseur en marche.

Miscibilité Surflan est miscible avec toutes les produits recommander pour ce faire dans le guide Maag Profi et Syngenta.

Propriétés Observer les mises en garde de l'emballage.

Emballages 1 l, 10x 1 l

Marque ™ = Trademark of The Dow Chemical Company ("Dow") or an affiliated company of Dow

Version 40005/0220
